



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le 23 septembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

<u>Présents</u>: M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET, Adjoints - M. Vincent AIGON –M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLLET.

<u>Absents excusés</u>: Mme Cécile LOUP-FOREST (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC) - Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) - Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à M. Johan THENET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Madame Nathalie VIOLLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du 20 juillet 2016
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) Liaison douce RD 64 Résultats de la consultation d'entreprises
- 4) Aires de jeux : comparatifs pour contrôles périodiques
- 5) Personnel communal:
 - ⇒ Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique
 - ⇒ Intervention de Coup de Pouce Emploi pour remplacement d'un agent démissionnaire (information)
- 6) GEA 74 : renouvellement de la convention cadre pour permettre l'élaboration :
 - ⇒ d'un contrat pour AVS
 - ⇒ d'un contrat pour activité « Anglais »
- 7) Location de la Maison Miniati : modification de la délibération du 27/04/2016 suite à erreur administrative
- 8) Tarifs communaux : brocante, encarts publicitaires, déneigement...
- 9) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

• ONF – affouage 2016

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUILLET 2016:

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION:

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) <u>LIAISON DOUCE RD 64 – RESULTATS DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES</u>:

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée, sous forme de marché à procédure adaptée (conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), pour l'aménagement d'une liaison douce « piétons/cycles », le long de la Route des Gorges (RD 64) – section comprise entre le Chemin de la Fruitière et le Hameau de Pontverre Haut.

L'ensemble des travaux, comportant 2 lots, a été estimé à la somme de 286 858.85 € HT, soit : 344 230.62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission chargée du choix des offres, réunie les 13 et 20 septembre 2016, et à l'unanimité :

• **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux, relatif à l'aménagement d'une liaison douce « piétons/cycles » le long de la RD 64, pour un montant total de : 229 232.20 € HT, soit : 275 078.64 € TTC, réparti comme suit :

Lots	Désignation	Estimations HT	Résultat de l'offre HT	Différence avec l'estimation HT	Attribution aux entreprises
Lot n° 1	Travaux de structure et réseaux	190 988.20 €	164 744.87 €	-13.74%	FAMY
Lot n° 2	Revêtements bitumineux	95 870.65 €	64 487.33 €	-32.74%	COLAS RAA
	Totaux HT	286 858.85 €	229 232.20 €	-20.09%	
	Totaux TTC	344 230.62 €	275 078.64 €	-20.09%	

• AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.

4) AIRES DE JEUX – COMPARATIFS POUR CONTRÔLES PERIODIQUES :

Monsieur Georges DUCRET, Adjoint au Maire, informe les élus de la réglementation qui oblige la commune à procéder à des contrôles périodiques de ses aires de jeux. En sa qualité de propriétaire d'équipements sportifs et de loisirs, elle se doit de veiller à la conformité et à la sécurité constante de ses installations sous peine de voir, en cas d'accident ou d'incident, sa responsabilité engagée.

Pour permettre le contrôle des 3 aires de jeux, de l'agorespace et du skate park, conformément aux décrets n° 96-1136 du 18 décembre 1996 et n° 2016-481du 18 avril 2016, la municipalité a fait appel à trois bureaux spécialisés, à savoir :

⇒ APAVE : 562 € HT + options estimées à 220 € HT

⇒ ALPES CONTRÔLES : 1 840 € HT
 ⇒ BUREAU VERITAS : 1 100 € HT

Le choix des élus s'est porté, à l'unanimité, sur le bureau APAVE dont le devis sera validé par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 22 juin 2016.

5) **PERSONNEL COMMUNAL**:

Monsieur le Maire informe que, suite à la démission d'un agent d'entretien au cours du mois d'août dernier, et afin de pouvoir assurer le service dès la rentrée scolaire 2016/2017, la municipalité a eu recours, en urgence, aux services de Coup de Pouce Emploi, dont la convention cadre a été acceptée lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2016, pour solliciter une mise à disposition de personnel.

Cependant, le poste de l'agent à remplacer, de 17/35ème, n'a pu être couvert en totalité. 4/35ème ont donc été répartis sur le temps de travail de l'agent de restauration actuellement en place, portant son poste de 30/35ème à 34/35ème.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DECIDE**, pour les raisons ci-dessus énoncées, de créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à

temps non complet, à raison de 34/35^{ème}, à compter du 1^{er} octobre 2016. L'indice majoré de rémunération est fixé à : 332.

- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet de 30/35^{ème}, créé par délibération du 16 juillet 2014, à compter de cette même date.
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois.

6) GEA 74 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE:

Afin de permettre de proposer à nouveau, pour l'année scolaire 2016/2017, l'activité « Anglais » et de bénéficier également des services d'une AVS sur le temps périscolaire pour l'accompagnement spécifique d'une enfant scolarisée, la collectivité a recours aux services du GEA 74 pour le versement de leurs prestations.

Une nouvelle convention cadre est proposée aux élus. Son acceptation implique des frais d'adhésion, fixés à 30 € par an, ainsi qu'une participation au fonds de réserve de 0.20 €/heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention présentée par le GEA 74 pour la mise à disposition de main d'œuvre salariée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

7) <u>LOCATION MAISON MINIATI</u>:

Par délibération n° 27.04.2016/11 du 27 avril 2016, le montant des loyers des appartements des Maisons : Guillermin, Setto et Miniati, ont été votés.

Cependant, une erreur de frappe a été commise sur cette délibération en ce qui concerne le loyer de la Maison Miniati, indiquant une somme de $800 \in$ au lieu de $700 \in$.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de l'erreur portée sur la délibération n° 27.04.2016/11 du 27 avril 2016 et **CONFIRME** la décision initiale qui porte à 700 € le loyer mensuel de la Maison Miniati.

8) TARIFS COMMUNAUX:

a) Encarts publicitaires et brocante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les encarts publicitaires sur le bulletin municipal et pour la brocante, à compter du 1^{er} octobre 2016, comme suit :

Précédente délibération	Motifs	Tarifs 2015	Tarifs 2016
	Encarts dans bulletin municipal:		
16/09/2015	⇒ 5 x 9	40.00€	45.00 €
10/09/2013	⇒ 5 x 18	55.00€	60.00 €
	⇒ 8 x 18	65.00€	70.00 €
	Brocante:		Tarifs maintenus
16/09/2015		2.00 €	2.00 €
		4.00 €	4.00 €

b) Déneigement:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs de déneigement des voies privées, pour la saison hivernale 2016/2017, comme suit :

⇒ Forfait pour les 50 premiers mètres linéaires
 ⇒ Par tranche de 50 m linéaires supplémentaires
 : 60.00 €
 : 30.00 €

9) **AFFOUAGE 2016:**

Dans le cadre de la gestion des bois communaux, l'Office national des Forêts (ONF) alerte les élus de la nécessité d'abattage de frênes dans le secteur des Iles afin de lutter contre la Chalarose qui les condamne à terme.

Les propositions de coupes et de modalités de vente sont les suivantes :

Parcelle A	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surface de la coupe (ha)	Mode de vidange	Année prévue dans l'aména- gement N/A	Destination Délivrance/ Vente DEL 16	Mode de commercialisation Sur pied/ Façonné ² BSP
------------	-----------------	---	--------------------------------	-----------------	--	--	---

1 : Nature de la coupe : AS Sanitaire Mode de vidange : TRA tracteur

Destination : DEL 16 = délivrance : cessions à des particuliers (dont affouage).

Sur pied/Façonné²: PSP bois vendus sur pied

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2016 ;
- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder en 2016 au martelage des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée ci-dessus ;
- **VALIDE**, pour les coupes inscrites, le mode de vidange, la destination de ces coupes de bois et leur mode de commercialisation ;
- **DESIGNE**, pour la délivrance des bois sur pied, comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :
 - ⇒ AIGON Vincent
- **DESTINE** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles à l'affouage;
- S'ENGAGE à arrêter un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base d'un modèle fourni par l'ONF dans lequel il est rappelé l'interdiction de revente des bois ;
- **FIXE** le volume maximal estimé des portions à 200 stères, répartis sous la forme de 20 lots de 10 stères (le maximum autorisé étant de 30 stères par affouagiste, soit 3 lots), ces portions étant attribuées par tirage au sort;
- **FIXE** le montant de la taxe d'affouage à 15 €/stère (soit 150 € le lot d'environ 10 stères).

10) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

Madame Céline SCELLOS informe du problème de sécurité concernant la sortie des élèves de CP par la cour donnant directement sur la route départementale. Ce sujet devra être abordé en réunion d'école pour des raisons de responsabilité.

Prochaines séances du Conseil Municipal:

- ⇒ Mercredi 19 octobre 2016 20 h 30
- ⇒ Vendredi 18 novembre 2016 20 h 30
- ⇒ Mercredi 14 décembre 2016 20 h 30

La séance est levée à 22 h 05.